

Conférence de presse

L'économie contre l'initiative de l'ASIN « Accords internationaux : la parole au peuple ! »

Vendredi 25 mai 2012

Seule la version orale fait foi

Une initiative sans plus-value pour la démocratie

Hans-Ulrich Bigler, Directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames, Messieurs,

L'usam, qui représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises membres, se veut une force politique qui prend aussi position sur les questions de principe de notre État de droit. Et c'est autour d'une telle que nous sommes réunis aujourd'hui, car l'initiative de l'ASIN « Accords internationaux : la parole au peuple ! » demande de choisir entre la sécurité du droit ou un incessant questionnement politique.

Avec l'initiative « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!) », l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) veut introduire le référendum obligatoire sur tous les accords internationaux dits « importants ». Les initiateurs arguent que, par son engagement dans des négociations internationales et par la signature de toujours plus de traités, notamment avec l'UE, le Conseil fédéral imposerait à notre pays des règles de droit et droit de suite étrangers encore inconnues au moment de signer les accords. La volonté du peuple serait ignorée, l'indépendance de la Suisse et la démocratie directe mises en danger.

En y regardant de plus près, ce qui semble de prime abord plausible et donne l'impression de renforcer la démocratie directe et les droits populaires provoque cependant tout le contraire. En cas d'acceptation, les effets négatifs l'emporteraient sur les positifs.

Les projets importants sont déjà soumis au peuple

La Chambre suisse des arts et métiers a réagi promptement et décidé l'automne dernier, à une grande majorité, de rejeter l'initiative. Aujourd'hui déjà, les citoyens ayant le droit de vote ont la possibilité de se prononcer sur les thèmes de politique extérieure posant des jalons décisifs. L'adhésion à une communauté supranationale comme l'Union européenne ou à une organisation de sécurité collective comme l'OTAN est ainsi soumise au référendum obligatoire et exige la double majorité du peuple et des cantons. Les accords internationaux qui sont d'une durée indéterminée, qui prévoient l'adhésion à une organisation internationale ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales sont soumis au référendum facultatif. L'argument de l'ASIN invoquant une adhésion à l'UE par la petite porte est donc sans fondement.

Sécurité du droit

500 environ – voici combien d'accords internationaux la Suisse signe chaque année et qui n'ont pour la plupart pas de portée particulière. Le Conseil national et le Conseil des États en examinent 20 à 40 et en soumettent une vingtaine au référendum facultatif. Seul un nombre infime de ces accords arrive devant le Parlement ou se décide en votation populaire.

Les accords internationaux sont synonymes de sécurité du droit et de transparence. Avec ses ramifications internationales, l'économie suisse a besoin de sécurité juridique, de transparence et en fin de compte de stabilité. Le réseau tissé grâce aux accords internationaux (commerce, recherche, investissements, double imposition) garantit une coopération internationale sans anicroche et l'encrage des PME dans les marchés internationaux. Des accords de libre-échange permettent ensuite d'éliminer les droits de douane et autres obstacles au commerce. Cela renforce la compétitivité non seulement des exportateurs, mais aussi des fournisseurs et touche de nombreuses PME, directement ou indirectement.

L'initiative reste floue sur la définition des « domaines importants » et donc des accords touchés et laisse une vaste marge d'interprétation en ce qui concerne le degré d'importance. La Constitution elle-même utilise bien cette notion à l'article 164, mais n'effectue pas de distinction entre domaines plus importants que d'autres. Il n'existe pour ainsi dire pas de critères généralement acceptés ni de procédures objectives pour évaluer le degré d'importance de domaines politiques. Le Conseil fédéral et le Parlement devraient discuter au cas par cas si un traité doit être considéré comme « important » ou non. Et leurs décisions éventuelles de ne pas soumettre tel ou tel accord international au référendum obligatoire déclencheraient inévitablement des discussions et conflits sans fin. Typiquement le genre de situation qui crée de l'insécurité et a un effet retardateur. L'initiative attermerait donc l'approbation et la mise en vigueur des accords internationaux.

Limitation de la marge de manœuvre en politique extérieure

Avec l'initiative, il devient plus simple et plus avantageux de refuser des accords internationaux. D'abord, la collecte de signatures est supprimée et ensuite, les calculs prévoient que la double majorité du peuple et des cantons nécessite jusqu'à 56 % des électeurs. D'une manière générale, les droits référendaires en aval limiteraient la marge de manœuvre en politique extérieure de la Suisse. La légitimité démocratique de notre politique extérieure serait mieux défendue – un avis que partage aussi le Conseil fédéral – en intégrant les principaux acteurs politiques aux stades précoces de l'élaboration des mandats de négociation et des négociations proprement dites, plutôt qu'en leur accordant des possibilités de blocage a posteriori.

Contre de nouveaux coûts de réglementation

Au lieu de générer de la valeur ajoutée, une acceptation de l'initiative entraînera des retards, des difficultés de démarcation, des ambiguïtés et une avalanche de votations avec des coûts et passages à vide en conséquence. Avec, comme effet collatéral, de l'abstentionnisme et de plus grandes charges pour la Confédération et les cantons. En 2009, le Conseil fédéral a signé 430 accords internationaux. Une fraction de ceux-ci aurait suffi à déclencher un marathon de votations et d'importants frais. Selon des estimations du Conseil fédéral, une acceptation de l'initiative se soldera par trois objets de votation en plus, soit des dépenses administratives supplémentaires à hauteur de quelque huit millions de francs pour la Confédération et les cantons. Nous pensons que cette estimation est très conservatrice. Rien qu'au premier semestre 2010, la Suisse a renouvelé dix conventions de double imposition. Selon le comité d'initiative, celles-ci devraient désormais faire l'objet d'un référendum obligatoire. D'autres études parviennent à une charge annuelle additionnelle de 80 à 120 millions de francs pour le budget de l'État. L'une d'elles a récemment établi combien et lesquels des accords internationaux conclus entre 2003 et 2011 auraient été soumis au référendum obligatoire selon l'initiative. Résultat : 77. Cela signifie que, chaque année, le peuple aurait dû se rendre aux urnes presque huit fois en plus. Cela signifie aussi plusieurs millions de dépenses en plus. L'usam s'oppose à de nouveaux frais de réglementation tels que l'initiative les cause parce que, comme le montre une étude pour la période de 2003 à 2007, il faudrait organiser chaque année neuf scrutins supplémentaires en moyenne.

D'une manière générale, le système référendaire en place a très bien fonctionné jusqu'ici. Ces dernières années, le peuple s'est prononcé sur des projets importants et contestés : par exemple sur l'adhésion à l'ONU (à deux reprises) et sur les accords bilatéraux (à plusieurs reprises). Chacun de ces scrutins a mobilisé de nombreux citoyens et citoyennes. Nous souhaitons qu'il en reste ainsi.